

grammaire aux élèves dont les connaissances grammaticales ont besoin d'être perfectionnées; de plus, ils peuvent aussi pratiquer la langue anglaise, s'ils le veulent.

#### Pratique.

Pour que les élèves acquièrent ou conservent le goût, l'aptitude et l'habileté pour le travail des champs, qu'ils développent les forces de leur corps autant que les facultés de leur esprit, pour qu'ils apprennent à exécuter tous les travaux du cultivateur, ils consacrent au travail manuel huit heures par jour en été, depuis le 1er Mai jusqu'au 1er Octobre, et quatre heures en hiver depuis le 1er Octobre au 1er Mai.

La pratique consiste dans l'application des principes de l'économie rurale relativement aux circonstances locales où se trouve la ferme annexée à l'École.

Chaque fois qu'il en est besoin, le professeur accompagne les élèves sur le champ des travaux et leur fait raisonner leur pratique d'après les principes enseignés, en sorte qu'ils ne font aucun travail sans en comprendre les raisons ou sans s'en rendre un compte parfait. L'hiver ainsi que l'été, pendant les jours de pluie, les élèves consacreront quelque temps au maniement des outils de menuisier, ils travailleront à la confection ou à la réparation des instruments d'agriculture et des objets du mobilier en général. Ils apprendront ainsi à bien utiliser les jours de nos longs hivers et les jours mauvais de notre court été.

#### Sous-Régisseurs.

Chaque département de la ferme, tout en restant sous le contrôle immédiat du chef de pratique, sera administré par un élève, lequel prendra le titre de sous-régisseur du département.

Ainsi il y aura le sous-régisseur de la vacherie, le sous-régisseur de l'écurie, etc., etc., etc.

Le but de cette organisation est de former les élèves à l'administration.

#### Conditions d'admission.

10. Être âgé d'au moins quinze ans; 20. Avoir une constitution assez forte pour accomplir le travail exigé par le règlement; 30. Savoir lire, écrire et chiffrer, et posséder assez d'intelligence et d'aptitude pour profiter de l'enseignement; 40. Application avec certificat de moralité et acte de baptême y inclus adressés au préalable à M. le Directeur de l'école d'agriculture qui expédiera à l'aspirant une réponse avec une copie des règlements de l'école. L'aspirant devra aussi inclure dans son application un certificat de son degré d'instruction, lequel certificat donnant la satisfaction exigée tiendra lieu d'examen d'admission. Les certificats devront être si-

gnés par des personnes compétentes et non intéressées.

#### Bourses.

Le conseil d'agriculture met à la disposition des jeunes gens qui désirent fréquenter les écoles d'agriculture un certain nombre de bourses de soixante dollars. Le nombre est pour le moment fixé à dix. Quiconque désire jouir des bénéfices d'une bourse doit le déclarer spécialement dans sa demande d'admission qui dans ce cas est transmise immédiatement avec les certificats et l'acte susdits à M. le Secrétaire du Conseil d'Agriculture.

L'aspirant peut aussi réclamer une bourse en s'adressant directement à M. le Président du Conseil d'Agriculture et en incluant dans sa demande les certificats et l'acte de baptême exigés; dans ce cas il doit en informer dans son application M. le Directeur de l'école d'agriculture.

Si l'aspirant est mineur, son père ou son tuteur fera pour lui les procédés ci-dessus.

L'école reçoit des élèves en tout temps de l'année mais autant que possible ils doivent se présenter à la fin des termes.

#### Pensionnat.

L'école est prête à ouvrir un pensionnat pour la prochaine réouverture des cours. Les élèves boursiers sont tenus d'y coucher et d'y prendre leurs repas.

#### Externat.

L'école admet des élèves externes lorsqu'ils ne sont pas boursiers et qu'ils se trouvent dans des circonstances exceptionnelles.

#### Prix de l'enseignement.

L'enseignement est gratis pour tous les élèves; les seuls élèves pensionnaires non-boursiers ont à payer à l'école pour leur pension \$60.00 par année ou \$6.00 par mois, lavage non compris. Tous doivent se fournir de lits, de lave-mains, etc., etc.

Les élèves couchent dans un dortoir commun. Cependant l'école peut disposer de cinq chambre pour les élèves et autres personnes qui désiraient suivre les cours non à titre d'élèves et à des conditions exceptionnelles et extraordinaires.

L'occupation des chambres est chargée en sus de la pension ordinaire.

#### Habits.

Les élèves doivent être pourvus chacun d'une blouse ou froc en coutil, toile, ou flanelle (l'hiver), d'une paire de pantalon d'un tissu analogue et de souliers à jambes, pour le travail à l'étable ou aux champs.

#### Certificat et Prime.

A la fin de chaque année, il sera délégué à tout élève qui aura terminé son

année un certificat de conduite et de capacité selon qu'il l'aura mérité. Ce certificat sera refusé à tout élève qui s'en sera rendu indigne par une mauvaise conduite et un défaut d'application, d'aptitude ou de capacité. "En outre, pour encourager l'achèvement du cours, une prime de 25 piastres est offerte par le conseil d'agriculture à tout élève ayant obtenu, à la fin de ses deux années d'étude, un certificat de capacité, d'application et de bonne conduite.

Pour la Semaine Agricole.

### Remarques et données sur nos coqs et poules domestiques, aujourd'hui en Canada.

#### Les Bantams (coqs nains.)

Les Bantams représentent la race primitive des coqs nains. Il y en a trois races distinctes en Canada.

#### Bantams communs.

La race commune comprend toutes les variétés de nos pattus ordinaires. Ils sont plus ou moins petits et de toutes les couleurs. Quelques unes de ces variétés sont des plus fécondes. Les poules pondent dans tous les mois de l'année, mais leurs œufs sont si petits qu'il en faut deux à trois pour en valoir un des autres races plus grosses. On pourrait pourtant, en quelques années, en procédant par la sélection des individus les plus gros dans cette race, créer des bantams qui auraient plus de corps et dont les œufs seraient plus profitables par leur volume. Cette race, augmentée en taille, serait probablement une de nos meilleures espèces pour la production des œufs. Telle qu'elle est aujourd'hui, la race des nains est gardée seulement par fantaisie, ordinairement pour satisfaire les enfants.

#### Les Bantams de Sir John Schright.

Ces bantams diffèrent de ceux de l'espèce commune en ce qu'ils sont une race cultivée et d'un plumage uniforme. Ils sont *henfeather*, c'est-à-dire que le coq a le plumage de la poule. Leurs plumes sont brunes rousses bordées de noir. Ces oiseaux sont très jolis, on en voit peu dans nos campagnes.

#### La poule du Japon (espèce frisée.)

La poule du Japon peut être classée parmi les bantams. Cette race, naturellement petite, a été grossie en Canada ou peut-être l'était elle avant de nous parvenir. Son importation est assez récente ici. C'est une race forte, peut-être plus forte que la *henfeather*. Elle a conservé, malgré des croisements répétés, son plumage frisé pointant en avant, et ses habitudes.

Nous en avons en notre possession qui ont été croisées à plusieurs reprises